

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS VERBAL

<p>1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée</p>	<p>Vérification du Quorum par Gilbert Ouellette Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 10h23</p>
<p>2. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée</p>	<p>Il est résolu de nommer Alexandre Gravel président(e) d'assemblée Proposé par : Michel Jolicoeur Secondé : Jean-Philippe Marin Adopté à l'unanimité</p>
<p>3. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée</p>	<p>Il est résolu de nommer Gilbert Ouellette secrétaire d'assemblée Proposé par : Jean-Philippe Marin Secondé : Michel Jolicoeur Adopté à l'unanimité</p>
<p>4. Adoption de l'ordre du jour</p>	<p>Il est résolu d'adopter de l'ordre du jour avec un ajout au Varia concernant la structure organisationnelle des prix NUMIX Proposé par : Jérôme Hellio Secondé par : Pascal Pelletier Adopté à l'unanimité</p>
<p>5. Mot du président</p>	<p>Alexandre Gravel souligne que l'année qui vient de se terminer en a été une de transition. Malgré tout, plusieurs réalisations ont été accomplies. Il mentionne notamment le dépôt de plusieurs mémoires permettant d'affirmer la mission du RPM, laquelle a été reformulée après un exercice de réflexion mené par les membres du CA. M. Gravel fait également mention de la tenue au printemps 2017 d'un forum organisé par le RPM sur</p>

	la culture numérique et de la nomination de Jenny Thibault comme nouvelle directrice générale du RPM.
6. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale tenue le 2 décembre 2015	<p>Il est résolu d'adopter le procès verbal de l'assemblée générale tenue le 2 décembre 2015</p> <p>Proposé par : Florence Roche</p> <p>Secondé par : Michel Jolicoeur</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
7. Présentation et adoption des États financiers du RPM au 31 mai 2016 par Sébastien Vandal de APSV firme comptable	<p>Il est résolu d'adopter les États financiers du RPM au 31 mai 2016 et le rapport des vérificateurs présentés à l'assemblée pour l'exercice se terminant le 31 mai 2016 tels qu'approuvés par le conseil d'administration.</p> <p>M. Vandal souligne une augmentation de plus de 100 000 \$ de produits par rapport à l'année précédente en bonne partie occasionnée par les contributions de la Ville de Montréal pour la réalisation d'activités. L'excédent des produits sur les charges se monte à 10 991 \$ par rapport à une insuffisance de 3004 \$ l'année précédente. Il identifie par ailleurs que l'actif net représente seulement 14% des charges alors qu'idéalement il devrait être aux alentours de 25% (de façon à couvrir 3 mois de charges).</p> <p>Proposé par : Jean-Philippe Marin</p> <p>Secondé par : Michel Jolicoeur</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
8. Présentation du budget annuel du RPM se terminant le 31 mai 2017	<p>Présentation des prévisions budgétaires de l'année en cours se terminant le 31 mai 2017 par Michel Jolicoeur.</p> <p>Il est prévu des produits de 432 019 \$ et des charges de 435 538 \$ pour un déficit anticipé de 3519 \$</p> <p>Proposé par : Jean-Philippe Marin</p> <p>Secondé : Pascal Pelletier</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>

<p>9. Nomination des vérificateurs pour l'exercice se terminant le 31 mai 2016</p>	<p>Il est résolu de nommer monsieur Sébastien Vandal de la firme APSV pour la vérification des États financiers se terminant le 31 mai 2017</p> <p>Proposé par : Pascal Pelletier</p> <p>Secondé : Raphaëlle Huysmans</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>10. Rapport de la direction générale intérimaire</p>	<p>Michel Jolicoeur fait la présentation des principales activités organisées par le RPM au cours de la dernière année et dresse un aperçu du plan d'action pour 2017.</p>

<p>11. Ratification des actes posés par les administrateurs depuis l'assemblée annuelle du 28 novembre 2014</p>	<p>Il est résolu que tous les actes, contrats, documents, écrits, règlements, résolutions, nominations ou autres décisions et choses signées, passés, adoptés, décrétés, édictés, faits, pris ou transigés jusqu'à ce jour par les membres, les administrateurs et les officiers de la corporation, de même que par toute autre personne ayant agi à titre d'administrateur ou officier de la corporation, quoique cette personne n'ait pas été dûment élue ou nommée ou n'ait pas été habile à ainsi agir, de même que par toute autre personne ayant agi à titre de représentant de la corporation, quoique cette personne n'en ait pas eu l'autorisation expresse, soient et sont, par les présentes approuvés, ratifiés, sanctionnés et confirmés à toutes fins que de droit.</p> <p>Proposé par : Florence Roche</p> <p>Secondé par : Andrée Harvey</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>12. Présentation de la nouvelle Mutuelle de formation de l'Inis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Kim Berthiaume 	<p>Kim Berthiaume présente la nouvelle Mutuelle de formation de l'Inis qui remplace le Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec qui a cessé ses activités.</p> <p>Il est notamment question de la conduite d'une étude triennale auprès des professionnels du milieu afin de connaître leur besoin en formation.</p>

<p>13. Varia</p>	<p>A été ajoutée au Varia une proposition de résolution de la part de Michel Jolicoeur en ce qui a trait à la structure organisationnelle des prix NUMIX.</p> <p>Il est entre autres questions de nommer la personne à la direction des NUMIX à l'issue du vote des membres du RPM en assemblée générale.</p> <p>Après discussion sur les pour et les contres d'une telle approche, il a été convenu de plutôt inclure cette requête dans les travaux d'un comité qui se pencherait sur le mode de fonctionnement de l'organisme en termes de déontologie et de code d'éthique. Ce qui inclurait l'organisation des prix NUMIX.</p>
<p>14. Levée de l'assemblée</p>	<p>Proposé par : Jérôme Hellio</p> <p>Secondé : Raphaëlle Huysmans</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>